

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DOSSIER N°6 :**  
RAPPORT D'ORIENTATIONS  
BUDGETAIRES

**Séance ordinaire du 8 Février 2022**

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 8 Février 2022

**Nombre de Conseillers  
en exercice : 35**

**Membres présents : 28**

**Absent : 1**

**Excusée : 6**

**Présents** : Patrick BOBET, Gwénaél LAMARQUE, Emmanuelle ANGELINI, Jean-Georges MICOL, Philippe FARGEON, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Alain GERARD, Bruno QUERE, Armelle BARTHELEMY-ABAZIOU, Michel MENJUCQ, Nathalie SOARES, Guillaume ALEXANDRE, Bérengère DUPIN, Benjamin DUGERS, Géraldine AUDEBERT, Marie Emmanuelle DA ROCHA, Violette LABARCHEDE, Daphné GAUSSENS, Thomas BURGALIERES, Grégoire REYDIT, Xavier DE JAVEL, Damien ROUSSEAU, Didier PAULY, Jean-Jacques HERMENCE, Claire LAYAN, Maxime JOYEZ, Patrick ALVAREZ

**Excusés avec procuration** : Valérie BARLOIS – LEROUX (à Françoise COSSECQ), Mathilde FERCHAUD (à Gwénaél LAMARQUE), Maël FETOUH (à Jean-Georges MICOL), Sandrine JOVENE (à Alain MARC), Jonathan VANDENHOVE (à Thomas BURGALIERES), Sarah DEHAIL (à Marie DA ROCHA)

**Absent** : Daniel BALLA

**Secrétaire** : Daphné GAUSSENS

**DOSSIER N° 6 : RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

**RAPPORTEUR** : Jean-Georges MICOL

**Sommaire**

**I – LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET DES FINANCES PUBLIQUES**

1. Le contexte économique
2. La situation des finances publiques (nationales et locales)

**II – PRESENTATION DU CONTEXTE BUDGETAIRE 2022**

1. Synthèse des axes des orientations budgétaires
2. La situation financière 2021 (épargne, comparaison autres communes, ratios financiers)
3. Les investissements et leur financement avec rattaché PPI
4. La Dette
5. Les dépenses de fonctionnement
6. La masse salariale et son évolution
7. Les recettes de fonctionnement
8. Les recettes des services
9. Les dotations
10. Les recettes fiscales
  - La fiscalité indirecte
  - La fiscalité directe et la taxe foncière (la base et son évolution/ / Les taux / les produits)
11. Les orientations budgétaires globales

**III – ANNEXES**

1. Situation des finances publiques- avenir des critères de Maastricht
2. Mesures en faveur des collectivités locales- PLF 2022
3. Enjeu de la maîtrise de la dépense publique
4. Optimisation des recettes



**PREAMBULE**

Avant Le vote du budget le 5 avril 2022, l'exécutif des communes de plus de 3 500 habitants, présente au conseil municipal un rapport sur :

- **les orientations budgétaires** : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre une commune et l'EPCI dont elle est membre,
- **les engagements pluriannuels** envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses,
- **la structure et la gestion de la dette** contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice.
- **une présentation de la structure des effectifs** et de l'évolution prévisionnelle des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail

**La présentation du ROB constitue une formalité substantielle.**

Toute délibération sur le budget qui n'a pas été précédée d'un tel débat est entachée d'illégalité (CAA Marseille, 19/10/1999, « Commune de Port-la Nouvelle »).



# Synthèse du CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER des finances publiques

Après une année 2020 difficile pour la plupart des pays, on observe au niveau mondial une reprise réelle de la croissance en 2021 (+5,6%) qui devrait se poursuivre en 2022 (+4,5%)

Cette reprise n'est toutefois pas homogène ni dans le temps ni dans l'espace entre tous les pays, ce qui crée des tensions sur les chaînes d'approvisionnement internationales avec des effets pénalisant sur plusieurs grands secteurs d'activité et concourent globalement à une pression inflationniste

La France fait partie, dans la zone euro, des pays qui ont rebondi fortement en 2021 (+ 6,2 à 7 %) et devrait poursuivre en 2022 (+ 3,6 à 4 %) avec des effets indults positifs en termes d'emploi et de consommation.

**La France n'a pas abordé la crise sanitaire avec des finances publiques solides et s'efforce aujourd'hui de restaurer la situation.**

La France est, au niveau européen, en matière de déficit public et de dettes en queue de peloton : les mesures décidées pour amortir en 2021 la crise sanitaire ont détérioré encore ces mêmes indicateurs.

Le Projet de Loi de Finances 2022 prévoit en conséquence pour 2022 une réduction du déficit public à -4,8 % du PIB et une baisse du taux d'endettement à 114 % du PIB : le déficit devant rejoindre le niveau de 3% à l'horizon 2027. De nombreux rapports officiels et d'experts expriment une inquiétude forte sur l'avenir des finances publiques et non seulement conjoncturelles pour les collectivités territoriales.

**L'épargne (excédent des recettes de fonctionnement par rapport dépenses de fonctionnement) demeure l'indicateur clef pour les collectivités.**

L'épargne brute des communes en particulier celles de plus de 1500 habitants après s'être dégradée en 2020 devrait en moyenne se redresser en 2021.

Le Projet de Loi de Finances 2022 questionne pour l'avenir des finances locales. Même s'il intègre des hypothèses de stabilité globale des concours financiers (fonctionnement) et une augmentation des soutiens à l'investissement, la réforme des indicateurs de péréquation pourrait influer négativement sur le recouvrement de recettes supplémentaires. Il n'est pas possible à ce stade d'en mesurer les impacts positifs ou négatifs sur une commune comme Le Bouscat.



## La situation économique internationale

La reprise mondiale se poursuit. Dans la plupart des pays de l'OCDE, la production a désormais dépassé son niveau de la fin 2019 et converge progressivement vers la trajectoire anticipée avant la pandémie.

Selon un rapport en date du 01 décembre 2021 de l'OCDE, le taux de croissance mondiale devrait atteindre +5,6 % et 4,5% en 2022 avant de revenir +3,2% en 2023, soit des taux proches observés avant la pandémie.



Toutefois, la reprise mondiale reste déséquilibrée.

Le redressement vigoureux de l'activité constaté plus tôt dans l'année marque le pas dans de nombreuses économies avancées. L'envolée de la demande de biens depuis la réouverture des économies et l'incapacité de l'offre à suivre le rythme ont engendré un engorgement des chaînes de production. Les pénuries de main-d'œuvre, les fermetures liées à la pandémie, la flambée des prix de l'énergie et des matières premières et la rareté de certains matériaux essentiels sont autant de facteurs qui freinent la croissance et accentuent les tensions sur les coûts. L'inflation a nettement augmenté dans plusieurs régions dès le début de cette phase de reprise.



## La situation économique en zone euro

La croissance s'est poursuivie en 2021 avec un rythme soutenu

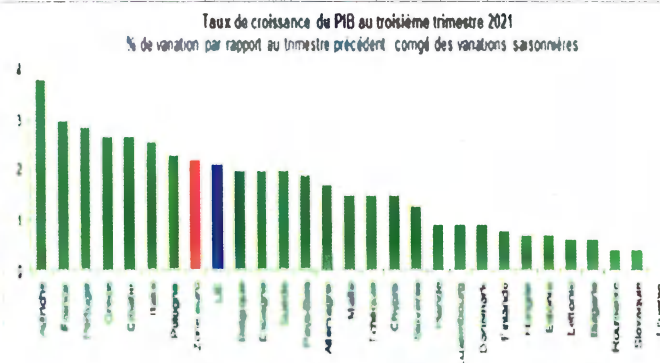
Au troisième trimestre, l'activité de la zone euro a maintenu son rythme de croissance : +2,2 %, après +2,2 % au deuxième trimestre. La croissance de la zone euro devrait atteindre +5,1 % (après -6,5 % en 2020) puis, elle ralentirait progressivement en 2022 à environ +4,1 %

Elle s'est effectuée à des rythmes différenciés selon les pays.

-L'Allemagne a vu sa croissance restée plutôt stable avec une prévision de croissance au T3 à +1,7% après +1,9% au T2

-L'Italie a vu sa croissance restée également stable au T3 à +2,6% (contre +2,7% au T2), après une récession de presque 9 % en 2020.

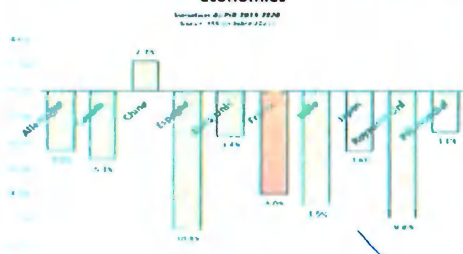
-L'Espagne a vu sa croissance accélérée au T3 à +2,0% après +1,1% au T2 mais elle reste encore loin de son niveau d'avant crise (-6,6 % au troisième trimestre), avec des pertes encore élevées dans la construction et dans les services liés aux activités touristiques, comme l'hébergement-restauration et les services de transport ou encore les loisirs.





## La situation économique en France

L'économie française a connu en 2020 un choc récessif sans précédent depuis l'après-guerre, enregistrant une perte d'activité de 8 % de PIB, une des plus fortes des principales économies



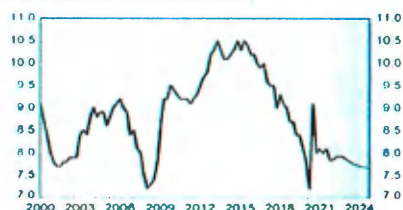
Une reprise de l'activité économique en 2021 en France est désormais actée et est considérée comme solide. L'activité retrouverait son niveau pré-Covid dès le 3<sup>ème</sup> trimestre 2021

La Banque de France anticipe ainsi en 2021 une croissance du PIB qui atteindrait ainsi +6,7 % en 2021 en moyenne annuelle en augmentation par rapport au T3 au bénéfice du fort rebond économique, puis 3,6 % en 2022, avant de baisser légèrement à +2,2 % en 2023 et +1,4% en 2024. Au troisième trimestre 2021, la consommation des ménages a été particulièrement dynamique (5 %), en particulier dans le secteur de l'hébergement-restauration à la suite de la levée des contraintes sanitaires

Sur le marché du travail, l'impact de la pandémie s'est stabilisé.

### Graphique 4 : Taux de chômage

(BIT en % de la population active - France entière)



Sources : Insee jusqu'au troisième trimestre 2021, projections Banque de France sur fond bleu



## La situation des finances publiques

Au vu des critères de Maastricht dont l'avenir reste incertain (cf annexe 1a)

la France n'a pas abordé la crise sanitaire avec des finances publiques restaurées.

Les résultats sur la situation des finances publiques en 2019 (rapport Cour des Comptes 30/06/2020) témoignent de ce redressement inachevé

EN 2019

-Le déficit public s'est établi à -3,1% de PIB malgré les efforts des collectivités locales en 2019

-Depuis 40 ans, la dette publique en part de PIB a augmenté presque sans discontinuer pour atteindre 98,0% du PIB en 2019.

-la dépense publique reste élevée

EN 2020

En 2020, le choc subi par les finances publiques est massif. (cf annexe 1b)

Le rapport de la Cour des Comptes du 22/06/2021 confirme cet état des lieux

- Le déficit public s'établit pour 2020 à 211,5 Mds€, soit -9,2% du PIB
- La dette publique a augmenté de près de 20% de PIB par rapport à 2019, pour s'établir à 115,7% de PIB (soit 2 650 Md€)
- Les dépenses de l'ensemble des administrations publiques ont augmenté de 73,6Mds€, soit +5,5% pour représenter 62,1% du PIB.

Ratios de finances publiques (en % de PIB)										
Sources : Insee										
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	
Déficit public	-5,0	-4,1	-3,9	-3,6	-3,6	-2,9	-2,3	-3,1	-9,2	
Dette publique (brute)	90,6	93,4	94,9	95,6	98,0	98,3	98,0	97,6	115,7	
Dépenses publiques	57,1	57,2	57,2	56,8	57,7	58,0	57,6	57,4	62,1	



## Situation des finances publiques

### Le Projet de loi de finances 2022

Le projet de loi a été présenté au Conseil des ministres du 22 septembre 2021 et adopté le 15 décembre 2021 par l'assemblée nationale.

Selon ce projet, la situation des finances publiques devrait s'améliorer en 2022.

La croissance en 2022 devrait être toujours soutenue, avec une prévision de + 4 % (après un fort rebond de 6 % en 2021 (ré-évaluée à + 6,25 % derniers chiffres).

Le taux d'endettement passerait à 114 % du PIB en 2022, contre 115,6 % en 2021.

Ce chiffre s'explique en particulier par la fin progressive des dispositifs d'urgence pour répondre à la crise

Le déficit public diminuera de l'ordre de 3,5 % de PIB, passant de - 8,4 % en 2021 (- 8,1 % selon dernier chiffre) à - 4,8 % du PIB en 2022. (- 5 % selon dernier chiffre)

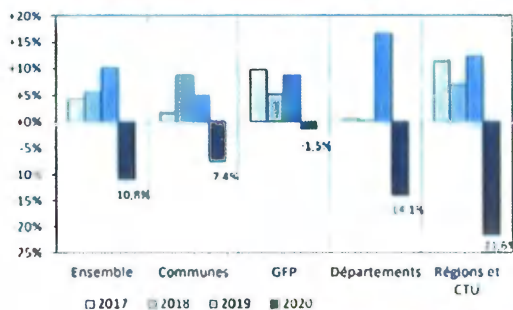


## La situation des finances publiques locales en 2020

Les finances publiques locales 2020 sont en forte dégradation

Cette dégradation s'est avérée hétérogène entre niveaux de collectivités

L'OFGCL évoque dans son rapport du 23 juin 2021 une baisse de l'épargne brute de -10,8% pour les collectivités locales.



La Cour des Comptes illustre cette situation avec une baisse pour toutes les collectivités locales du taux moyen d'épargne brute avec une hétérogénéité de situations entre catégories et strates de collectivités.

« Malgré une nette diminution, le ratio d'épargne des régions était toujours supérieur à celui des communes et des départements fin 2020, les EPCI apparaissant comme la catégorie de collectivités la moins affectée. »

L'épargne brute des petites villes s'élève à 5,0 milliards d'euros en 2020. Elle représente 192 euros par habitant, en hausse de 1,5% par rapport à 2019. Elle sert à financer les remboursements d'emprunts et les dépenses d'investissement.

### Niveaux de l'épargne en euros par habitant

Communes de :	Épargne de gestion	Épargne brute	Évolution 2020/2019	Épargne nette
2 500 à 5 000 habitants	110	100	-3,8%	110
5 000 à 10 000 habitants	211	197	+3,4%	107
10 000 à 25 000 habitants	294	197	+7,7%	107
25 000 à 50 000 habitants	308	184	-0,9%	89
Ensemble des petites villes	213	192	+2,5%	103

Focus sur les villes de 2 500 à 25 000 habitants

## La situation des finances publiques locales en 2021

Les finances publiques locales 2021 devraient s'améliorer

La note de conjoncture publiée par la Banque Postale le 01 octobre 2021 présente une 1<sup>ère</sup> simulation de l'évolution des finances publiques locales en 2021.

Selon cette étude,

- L'épargne brute augmenterait de +9,4% avec un niveau estimé de + 38,5 Mds€.
- Les recettes de fonctionnement augmenteraient de + 3,3%, dopées notamment par les DMTO (+ 20%) qui représentent l'intégralité de la progression totale des recettes fiscales.
- Les dépenses de fonctionnement progresseraient de + 2,2%, avec une hausse de +1,5% pour les dépenses de personnel malgré le gel du point d'indice de la fonction publique.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	20/19 %	2020 Mds €	21/20 %
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT (1)</b>	<b>+ 3,3</b>	<b>274,6</b>	<b>+ 3,3</b>
Revenues fiscales	1,1	151,1	+ 2,2
Dotations et compensations	- 11,0	14,8	+ 4,1
Subsidies	- 5,0	10,6	+ 5,3
Produit des services	12,9	15,1	+ 12,3
Autres	- 4,0	12,9	+ 5,5
<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (2)</b>	<b>+ 2,2</b>	<b>189,4</b>	<b>+ 2,2</b>
Dépenses de personnel	- 1,1	67,5	+ 1,5
Charges à caractère général	- 2,9	39,8	+ 4,3
Dépenses d'intervention	+ 0,2	74,1	- 2,5
Autres	+ 15,6	4,7	- 7,6
Intérêts sur la dette	4,7	3,7	- 5,2
<b>ÉPARGNE BRUTE (3)=(1)-(2)</b>	<b>10,6</b>	<b>85,2</b>	<b>+ 9,4</b>
<b>ÉPARGNE NETTE (4)=(3)-(5)</b>	<b>10,3</b>	<b>84,8</b>	<b>+ 9,0</b>

« L'exercice 2021 devrait faire ressortir que dans un contexte de crise économique et sociale dont les effets se font encore ressentir, les collectivités locales sont bien au rendez-vous de la relance et continuent de soutenir leur territoire, à la faveur de marges de

manœuvre. Elles ont su maîtriser leurs dépenses, mais qui devraient à être renforcées.

Rapport Cour des Comptes  
Les finances publiques - Fascicule 2  
23-11-2021

La Cour des comptes a confirmé l'analyse d'un renforcement de la situation financière des collectivités locales avec une maîtrise des dépenses de fonctionnement de +2,2% dans un contexte de perspectives favorables en matière de fiscalité locale et économique

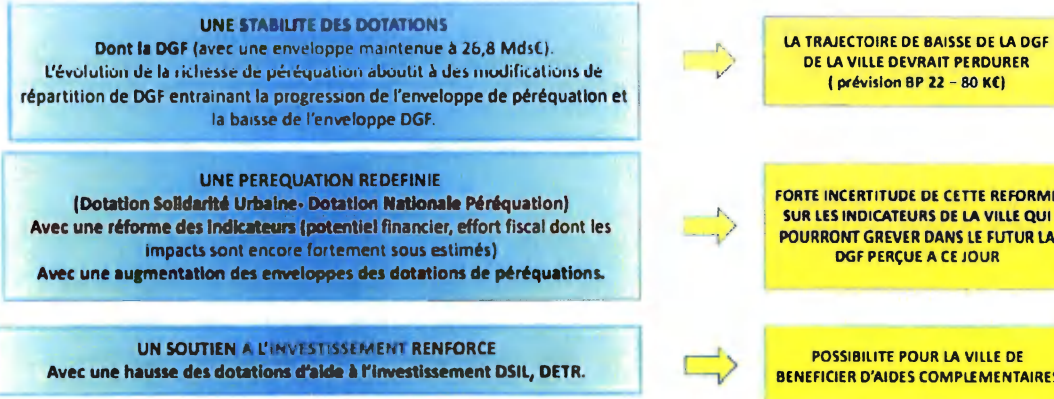
11

## Le Projet de loi de finances 2022

### Mesures en faveur des collectivités locales

La loi de finances 2022, adoptée mi décembre 2021, a adopté des mesures en faveur des collectivités locales.

Celles-ci, détaillées en annexe 2 de cette présentation, se définissent selon les 3 axes majeurs suivants



12





## II – SITUATION DU BUDGET ET PERSPECTIVE BUDGETAIRE pour la commune du Bouscat

1. Synthèse des axes des orientations budgétaires
2. La situation financière 2021 (épargne, comparaison autres communes, ratios financiers)
3. Les investissements et leur financement avec rappel PPI
4. La Dette
5. Les dépenses de fonctionnement
6. La masse salariale et son évolution
7. Les recettes de fonctionnement
8. Les recettes des services
9. Les dotations
10. Les recettes fiscales
  - La fiscalité indirecte
  - La fiscalité directe et la taxe foncière (la base et son évolution/ les taux / les produits)
11. Les orientations budgétaires globales



### 1 – Synthèse des axes des orientations budgétaires 2022

1. La Commune a la volonté de continuer à mettre à disposition des Bouscatais une large palette de services . Il est nécessaire de continuer à soutenir les familles, les plus fragiles et le monde associatif, à veiller à la tranquillité publique et à être actif dans la transition écologique.
2. Depuis 2018, la ville a investi 20 M€ pour renforcer la qualité des différents services publics mis à disposition des Bouscatais. Cette ambition a été tenue grâce à un recours important à l'endettement qui se situe à 15,7 M€ à fin 2021. L'ambition d'investissement (Jean Marial, Piscine, Castel d'Andorte) reste intacte pour l'année 2022 et la mandature mais elle doit être financée à l'avenir en priorité par l'épargne. D'autant que les nouvelles infrastructures nécessiteront des ressources de fonctionnement.
3. La ville présente une épargne structurelle trop faible. **L'optimisation de l'épargne doit constituer l'axe majeur de la stratégie financière de la ville**, ceci suppose :
  - ⇒ Une maîtrise de la dépense de fonctionnement avec une attention particulière sur l'évolution des charges de personnels qui continueront à croître en 2022
  - ⇒ Une optimisation des recettes de fonctionnement avec notamment une remise à plat de la fiscalité locale . L'attrait de la commune favorise la dynamique des transactions et des projets immobiliers. En revanche les effets négatifs de la pandémie sur nos produits de services et la baisse de la DGF vont pénaliser les recettes de la commune en 2022, ce qui nous conduira à vous proposer une hausse des taux de la taxe foncière en 2022 et une augmentation de la surtaxe sur la taxe d'habitation des résidences secondaires pour 2023.



14

### 2 –La situation financière en 2021

Evolution en % des charges de fonctionnement	2019	2020	2021
011- Charges à caractère général	2,5	-2,2	10,9
012- Charges de personnel et ass.	2,0	0,3	1,5
014- Atténuation de produits (AOP + FPIIC)	0,8	3,2	-2,7
05- Autres CH- De gestion courante	17,8	3,0	14,7
<b>Dépenses de gestion des services</b>	<b>2,5</b>	<b>-2,1</b>	<b>2,8</b>
Autres charges financières (avec B.N.) depuis 2017	0,7	10,5	5,6
<b>Total des charges réelles de fonctionnement</b>	<b>2,4</b>	<b>-1,2</b>	<b>6,3</b>

L'année de référence reste 2019 car antérieure à la pandémie

Epargne brute =  
Recettes réelles fonctionnement -  
Dépenses réelles fonctionnement

Epargne nette =  
Epargne brute - remboursement  
capital dû

Evolution en % des produits de fonctionnement	2019	2020	2021
70- Produits des serv. Du dom.	19	-26,5	17,4
73- Impôts et taxes	2,9	4,1	6,6
74- Dons et subventions	2,1	-3,0	10,1
75- Autres produits de gestion courante	19,6	7,1	119,1
76- Atténuation de ch. (sf ICNE PPI)	-21,8	2,8	-53,9
<b>Recettes de gestion des services</b>	<b>0,4</b>	<b>1,0</b>	<b>5,8</b>
77- Produits financiers (sf ICNE)	0,0	100,0	0
77- Produits exceptionnels	32,3	223,4	-8,2
<b>Total des produits réels de fonctionnement</b>	<b>1,0</b>	<b>2,0</b>	<b>5,0</b>

#### 2021 Une année hors norme et en dehors des fondamentaux financiers de la commune

- Par rapport à l'année de référence 2019, un impact COVID toujours très fort, charges générales à - 534 K€ mais produits des services à -250K€.
- Certaines recettes en forte progression mais peut-être pas pérennes, droits de mutation à + 30% et subventions de la CAF à + 18% par rapport à 2020 dont 400 K€ de « soutien pandémie »

15



## 2 –La situation financière en 2021

### Nos Epargnes et leur évolution

	2019	2020 ( hors effet positif Covid 600 k€)	2021	2021 ( hors effet positif Covid 400 K€)	Budget 2022 ( à fiscalité communale identique)
Epargne Brute en K€	2 079	1 968	3 116	2 716	1 155
En % des recettes réelles de Fonctionnement	7,10 %	6,82 %		8,71 %	3,71 %
Epargne Nette en K€	643	415	1 379	979	- 308
En % des recettes réelles de Fonctionnement	2,20 %	1,44 %		3,14 %	-0,99 %

Notre Epargne brute oscille en moyenne sur 3 ans à près de **2,4 M d'euros** soit un peu moins de 8 % du budget de fonctionnement, la **tendance structurelle est à la baisse en raison d'un effet ciseau négatif** (nos dépenses croissent en moyenne plus vite que nos recettes). Notre Epargne nette se situe en moyenne depuis 3 ans à **680 K€**.

16



## 2 –La situation financière en 2021

### Nos Epargnes et leur évolution

	Taux Epargne Brute en % des recettes réelles de fonctionnements	Taux Epargne Nette en euros /habitants
<b>La Bouscat (valeur moyenne des trois dernières années)</b>	<b>7,93 %</b> <i>7,55 % en neutralisant les 400 K€ reçus de la CAF (COVID)</i>	<b>28 €</b>
Strate Métropolitaine 2020	12,02 %	68 €
Strate Nationale 2020	12,99 %	91 €
Objectif raisonnable de la mandature	<u>10 %</u> soit <b>3M d'€</b>	Un minimum de <b>1 M d'€</b> soit <b>42 € /habitant</b>

*Le seuil de 10% est considéré comme celui de référence en dessous duquel la situation doit être appréciée avec vigilance.*

17



## 2 –La situation financière en 2021

### La faiblesse de notre épargne nette dans le Financement de nos investissements

	2019	2020	2021
Dépenses d'équipement nettes de subventions en M €	3,1	6,5	5,6
Nouvelle dette en M €	+2	+4,2	+4,0
Nouvelle dette de l'année / Dépenses d'équipement	65 %	65 %	71 %

Nos dépenses annuelles d'équipement qui traduisent un PPI diversifié et volontariste, sont financées en ce début de mandat au **2/3 par de nouvelles dettes** en raison de la faiblesse de notre Epargne nette,

**Cette situation ne peut pas être pérennisée.**

18





### 3- Plan Pluriannuel d'investissement et son financement

Notre PPI sur la période 2021- 2026 a été réalisé en 2021 à près de 16% sur un total de dépenses d'équipement évalué à **30 M€**, il verra notamment les réalisations suivantes :

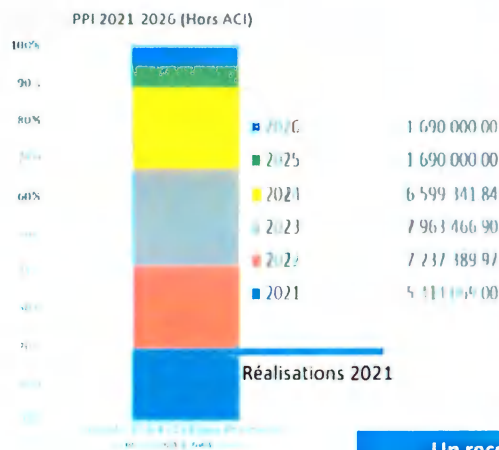
#### Les opérations en autorisation de programme (AP/CP) en cours ou à venir :

- Construction de l' Ecostructure 6 406 K€, terminé en 2021,
- Restructuration du Complexe sportif Jean Martial 1 920 K€,
- Castel d'Andorte Études et réhabilitation du Château 4 885 K€,
- Restructuration de la piscine municipale 8 772 K€,
- Terrain synthétique à la plaine des sports des Ecus prévisionnel de 650 K€,

A cela s'ajoute l'entretien des bâtiments communaux ainsi que les diverses dépenses d'équipement des services municipaux pour un budget d'environ 1 200 K€ par an.



### 3- Plan Pluriannuel d'investissement et son financement



Des subventions importantes recherchées et attendues sur la période :

- **Restructuration du Complexe sportif Jean Martial** : 2 900 K€ (Bordeaux Métropole), 225 K€ (Agence National du Sport) ; 480 K€ (Conseil départ. de la Gironde),
- **Castel d'Andorte Études et réhabilitation du Château** : 1 227 K€ (Préfecture de la Gironde DSII), 60 K€ sur trois ans (Société Kaufman and Broad),
- **Restructuration de la piscine municipale** : 1 332 K€ (Préfecture de la Gironde DSII), 1 000 K€ (Bordeaux Métropole), 740 K€ (Agence Nationale du Sport) et 840 K€ (Conseil départ. de la Gironde),
- **Terrain synthétique à la plaine des sports des Ecus** : 106 K€ (Conseil Régional)

Subventions notifiées

Un recours à l'emprunt en fonction de l'avancement des différents projets.

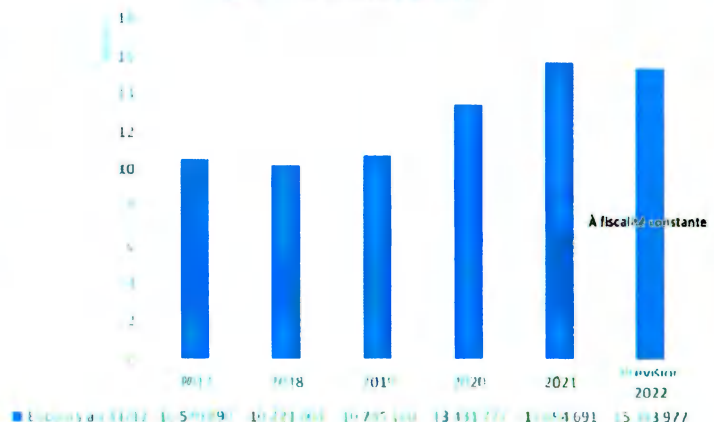


### 4. La dette

#### La dette de la Ville du Bouscat au 1<sup>er</sup> janvier 2022 :

- 20 contrats de prêts en cours dont 20 à taux fixe (aucun produit structuré de type « toxique »)
- Un taux moyen sur l'exercice de **1,08%** (en baisse par rapport au 01/01/2021 qui était de 1,83 %)
- Un encours de la dette de **15 564 M€**, soit **630 €/hab** (strate 2020 : 1 011 €/hab).
- Durée résiduelle moyenne en année : 11 ans et 8 mois ( et extinction en 2036)
- Remboursement annuel moyen au regard de la dette au 31/12/2021 2023/2027 = 1,4 à 1,6 M d'€ et 2028/2034 = 0,7 à 1,2 M d'€
- Etude en cours sur des éventuelles « dettes vertes ».

#### Evolution de l'encours au 31/12





#### 4. La dette

**Besoin de financement annuel : Emprunts minorés des remboursements de dette (estimation 2022)**

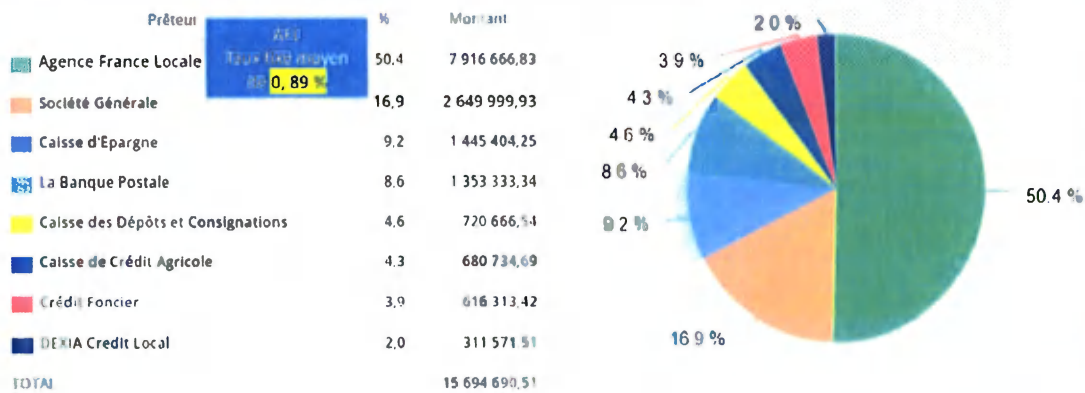


22



#### 4. La dette

Une dette principalement souscrite auprès de l'Agence France Locale



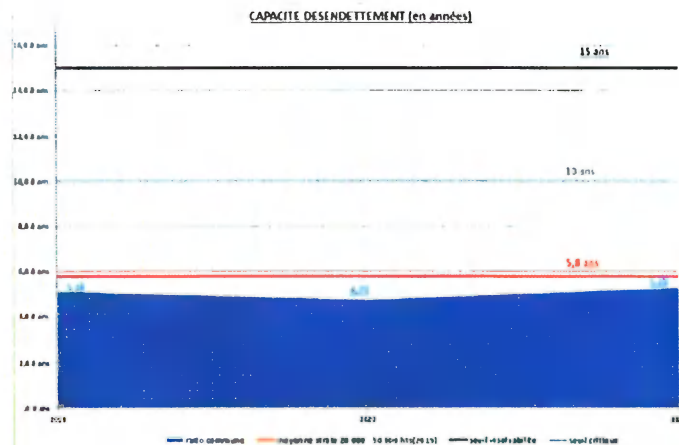
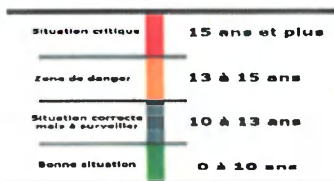
23



#### 4. La dette

**Capacité de désendettement =**  
Encours dette au 31/12 année N / Epargne brute

La capacité de désendettement 2021 est de 5,28 années

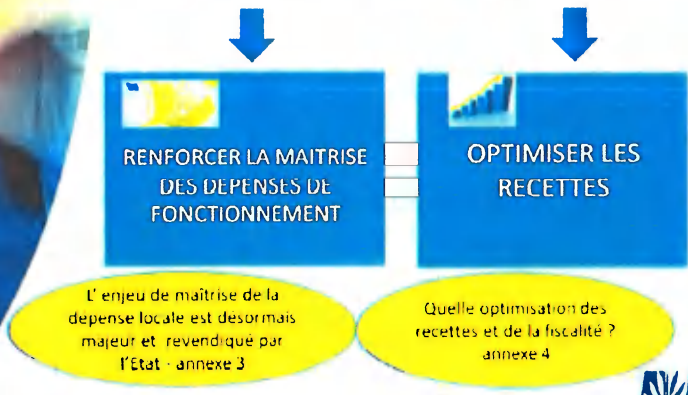


24





**LA STRATEGIE DE LA VILLE VISE A OPTIMISER L'EPARGNE**



**5. Dépenses de fonctionnement  
les charges de personnel - enjeu majeur**

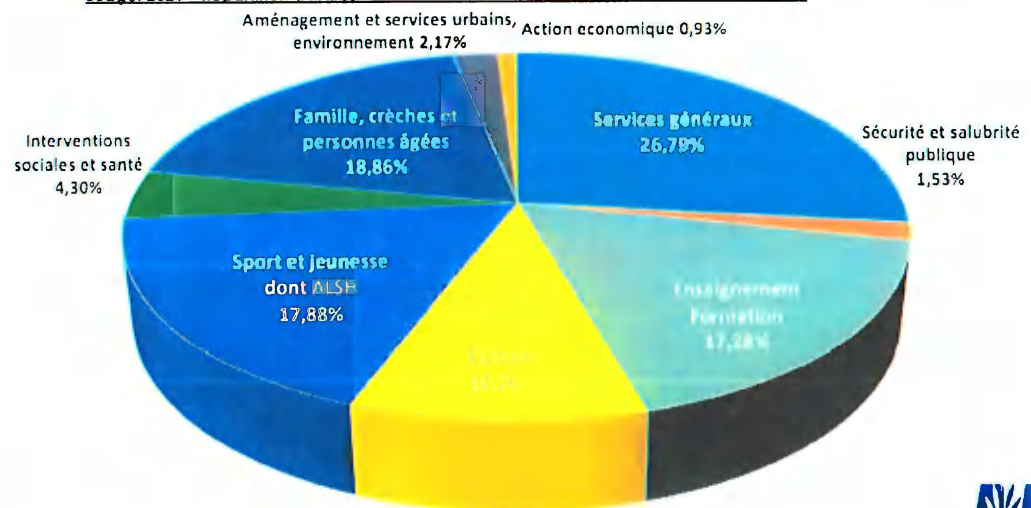
Evolution de la répartition des charges de fonctionnement

Les charges de personnel constituent la part prépondérante des dépenses de fonctionnement de la ville du Bouscat.

En 2021, elles représentent 52,7 % des dépenses réelles de fonctionnement et constituent l'enjeu majeur de la maîtrise de la dépense pour 2022 et les prochaines années.



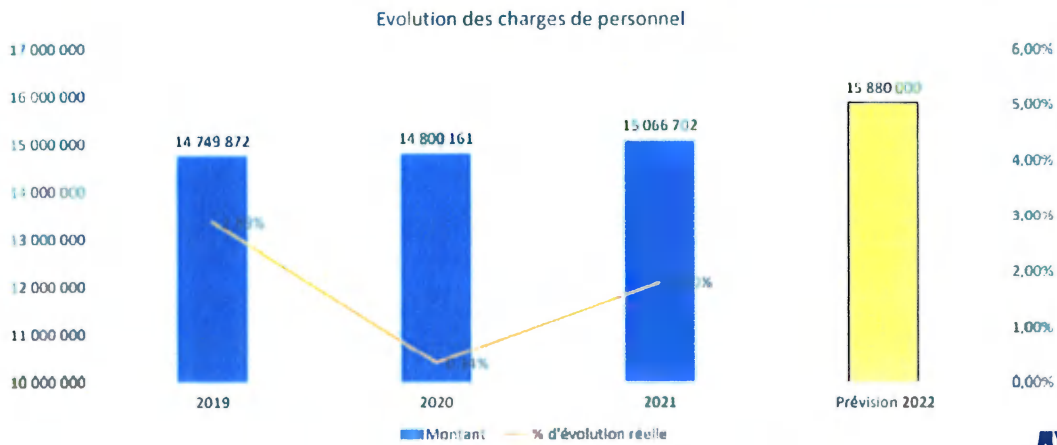
**5. Dépenses de fonctionnement  
Budget 2021 - Répartition des dépenses de fonctionnement par fonction - Total 33 311 K€**





## 6. La masse salariale et son évolution

Les charges de personnel connaissent une évolution croissante depuis 2018 et resteront en augmentation pour 2022

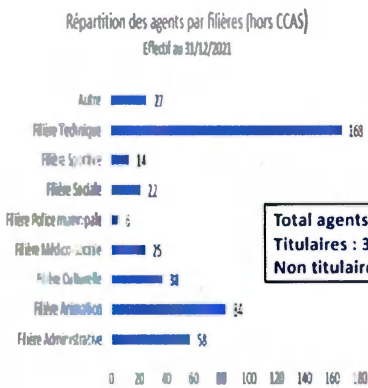


28



## 6. La masse salariale et son évolution

DES EFFECTIFS EN CROISSANCE EN 2021

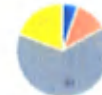


Total agents : 442  
Titulaires : 312  
Non titulaires : 130

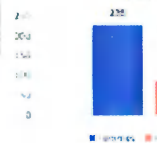
Répartition des effectifs par catégorie



Non titulaires



Répartition Femmes / Hommes



Répartition Femmes / Hommes



29



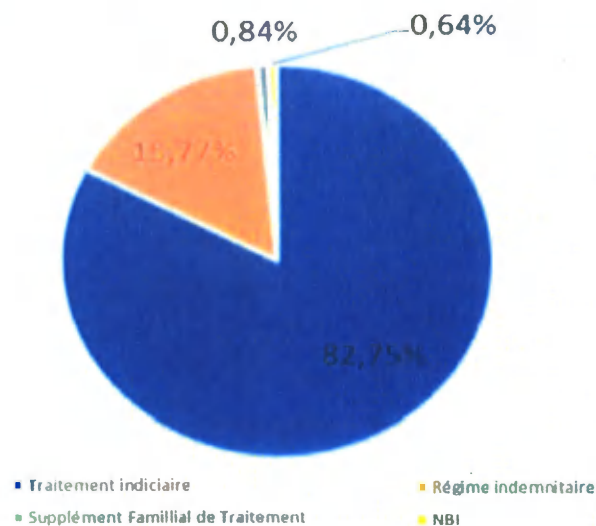
## 6. La masse salariale et son évolution

## Structure de la rémunération

Structure et évolution de la masse salariale et des effectifs

### Temps de travail réglementaire

1607 heures par an.



30



### 7. Les recettes de fonctionnement

Une optimisation axée sur la fiscalité

Dans un contexte contraint (baisse des recettes des services liée à la crise sanitaire et baisse de la DGF; à noter que cette dernière représentait 17,3 % des recettes en 2009 et 6,9 % en 2022).

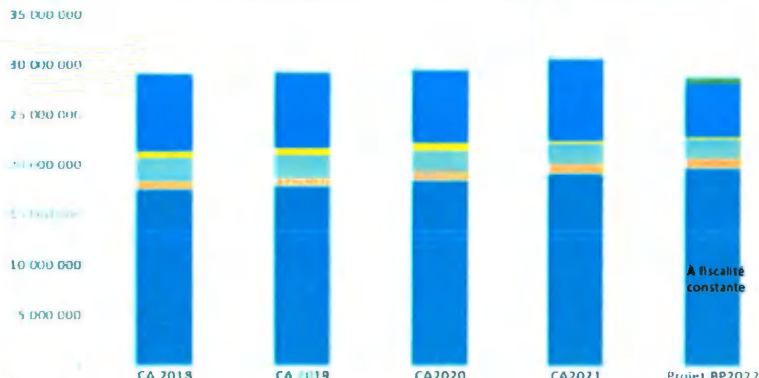
La fiscalité constitue la part prépondérante des recettes de fonctionnement de la ville du Bouscat.

En 2021, elle représente 62,4 % des recettes réelles de fonctionnement.

Les recettes de services : 1,56 M d'€

	CA 2018	CA 2019	CA2020	CA2021	Projet BP2022
■ Prests exceptionnels / cessions	141 390.83	49 745.97	38 318.71	92 631.74	626 500.00
■ Autres	7 668 005.71	7 527 405.02	7 283 500.82	8 201 110.43	5 356 599.00
■ Compensation	621 137.00	662 674.00	674 327.00	97 576.00	100 000.00
■ DGF	7 397 069.00	7 320 368.00	7 232 147.00	7 168 441.00	7 080 000.00
■ Reversement de fiscalité	750 280.52	785 166.28	817 926.81	845 529.15	845 000.00
■ Contributions directes	17 553 606.00	17 672 281.00	18 444 731.40	19 206 843.00	19 770 000.00

Evolution de la répartition des recettes de fonctionnement



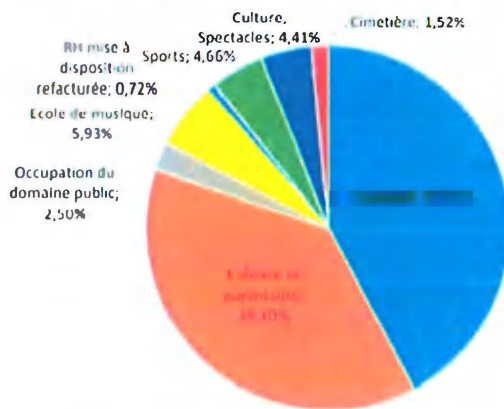
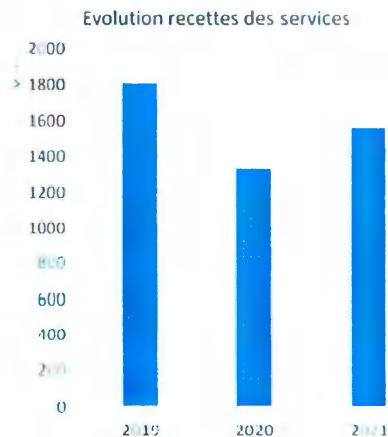
### 8. Les recettes des services

les recettes des services évoluent contrainte

Dans un contexte de crise sanitaire, les produits des services ont connu une diminution depuis 2019.

Cette baisse devrait être stoppée en 2022 avec la reprise d'une activité qui reste toutefois incertaine avec l'impact d'OMICRON.

Budget 2021 - Répartition des produits des services - Chapitre 70



### 9. Les dotations

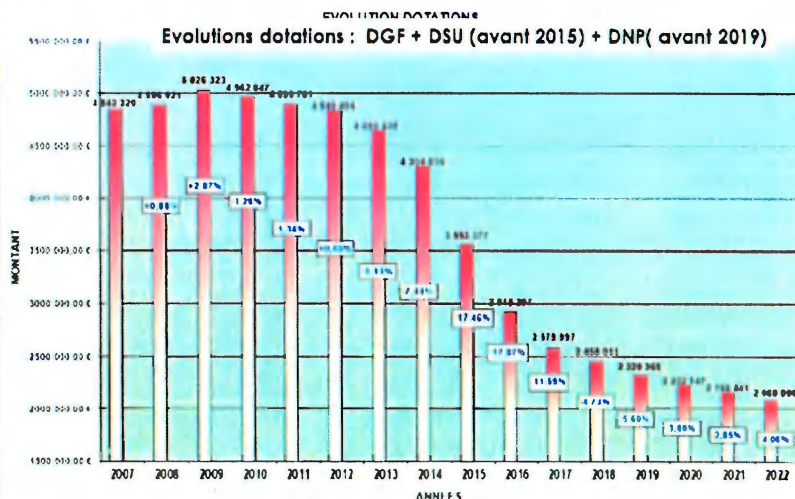
les dotations évoluent contrainte

La ville du Bouscat a vu ses dotations se réduire drastiquement depuis 2009 et l'érosion s'est poursuivie en 2021 (-2,85%); la prévision 2022 est en recul de -4,08%

Pour Mémoire  
Ratio DGF/population

Le Bouscat BP 2021 : 87,2 €  
National 2020 : 202 €

Une DGF au Bouscat historiquement basse

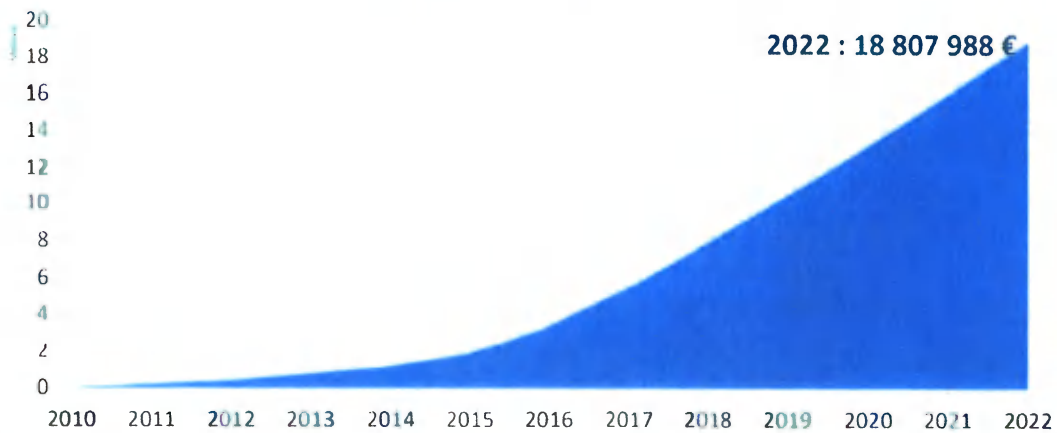




### 9. Les dotations

Focus sur les pertes de dotations depuis 2010

Pertes de dotations cumulées depuis 2010  
DGF + DSU (avant 2015) + DNP (avant 2019)



### 10. Les recettes fiscales



L'optimisation des recettes de la ville est aussi fonction de la fiscalité locale et de son évolution ; 2 types coexistent :

**La fiscalité indirecte:**

Fortement dynamique en 2021 (cf annexe 4), elle symbolise l'état du marché immobilier (droits de mutation), et dans une moindre mesure le marché de l'électricité (TCCFE) et autres...

**La fiscalité directe:**

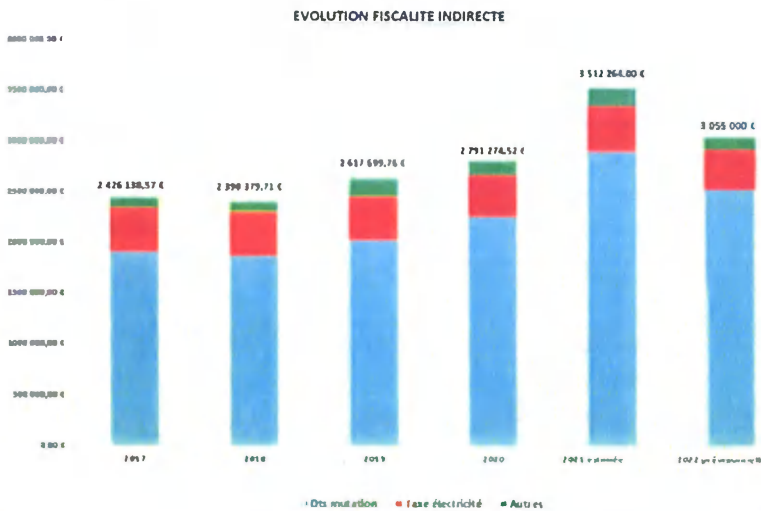
Avec les évolutions structurelles récentes fortes (dont les modalités sont rappelées en annexe 4), elle vise en 2022 les taxes sur le foncier bâti et non bâti et aussi plus résiduellement la taxe d'habitation sur les résidences secondaires

Les taxes sur le foncier et leur évolution dépendent de 3 paramètres :

1. La base fiscale déterminée annuellement par l'Etat
2. Le « parc » d'habitation du Bouscat (nouvelles constructions, extensions, destruction ...) qui dépend essentiellement de la dynamique des initiatives privées
3. Le taux d'imposition fixé par le Conseil Municipal



### 10. Les recettes fiscales la fiscalité indirecte



La ville du Bouscat dispose d'une fiscalité indirecte dynamique qui nécessite cependant une prudence dans sa prévision car celle-ci est fortement liée à la conjoncture.

Exemple évolution DMO :  
2009/2008 = - 26 %  
2021/2020 = +30 %







## 10. Les recettes fiscales

la fiscalité directe – produit fiscal foncier bâti

Au regard de notre PPI ambitieux et des services associés, la ville proposera en 2022 une hausse du taux de la TF à : de l'ordre de 49 %

Dans une telle hypothèse :			
Taxes Foncières	2021 taux de 45,38%	2022 au taux 2021	2022 au taux de 49,00%
Hausse pour un foyer d'habitation / 2021		+ 3,4%	+ 10,04 %
Produit fiscal pour la commune en K€	15 180	15 713	16 967
Variation annuelle du produit fiscal en K€		+ 533	+ 1 254 (1pt de fiscalité de TF = environ 350 K€)

40



## 10. Les recettes fiscales

la fiscalité directe – produit fiscal de la Taxe d'habitation

Notre surtaxe TH en vigueur est une des plus faibles des communes de Bordeaux Métropole de même strate.

Dans un souci d'équité et au regard de notre PPI ambitieux et des services associés, la ville proposera une augmentation de la surtaxe sur les résidences secondaires qui passera de + 20% à +35 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023

Dans une telle hypothèse :			
Taxes Habitation Res. secondaires	2021 taux de 21,18% + Maj 20%	2022 au taux 2021	prévision 2023 au taux de 21,18% + Maj 35%
Hausse pour un foyer d'habitation / 2021		+ 3,4%	+ 12,5%
Produit fiscal pour la commune en K€	454	467	525
Variation annuelle du produit fiscal en K€		+13	+ 71

41



## 11. Les orientations budgétaires globales – Section de fonctionnement

### Les recettes :

Une recherche constante de contributions financières extérieures couplée à une augmentation de la fiscalité communale devraient permettre de reconstituer une épargne nette proche d'un million d'euros et ainsi pérenniser la santé financière de la commune.

Les principales hypothèses concernant les recettes de fonctionnement :

- Baisse des produits de service,
- Hausse de la fiscalité,
- Prévisions prudentes des droits de mutation,
- Baisse de la DGF.

### Les dépenses :

Une volonté de continuer à mieux maîtriser les dépenses. Le besoin de contenir les dépenses concernent tous les domaines .

- Charges à caractère général stables par rapport à l'exercice de référence 2019,
- Les charges de personnel en intégrant, notamment, les nouveaux effectifs (police municipale, personnel petite enfance de la crèche la Passerelle) ainsi que la revalorisation des Rifseep des puéricultrices et des éducatrices petite enfance, la GVT et les 4 tours d'élections 2022,
- Des frais financiers stables malgré la croissance de notre encours.

42



## 11 . Les orientations budgétaires globales – Section d'investissement

- Un autofinancement prévisionnel dégagé au profit de la section d'investissement en hausse
- Des subventions importantes attendues sur la période
- Un recours à l'emprunt maîtrisé en fonction de l'avancement des différents projets.

### Respect des engagements pris au Plan Pluriannuel d'Investissement

Évalué à 30 M€ sur le mandat (soit une moyenne annuelle de 5 M€) la déclinaison 2022 du PPI verra notamment la réalisation des projets suivants :

#### Pour les opérations gérées en autorisation de programme (AP/CP) :

- Restructuration du Complexe sportif Jean Martial 1 390 K€,
- Castel d'Andorte Études et réhabilitation du Château 467 K€,
- Restructuration de la piscine municipale 980 K€,
- Terrain synthétique à la plaine des sports des Écus prévisionnel de 650 K€

#### Les autres dépenses d'équipements envisagées en 2022 :

- Enfouissement de réseau télécom, fibre et éclairage public, complément à l'enveloppe annuelle du FIC (800 K€/an) qui finance les travaux de réfection de voirie et à l'enveloppe annuelle pour l'enfouissement des réseaux d'électricité qui a fait l'objet d'un transfert de compétence à la Métropole dans ACI (250 K€/an), 550 000 €,
- Participation voie verte, dernier versement à Bordeaux Métropole 470 000 €,
- Végétalisation des cours d'écoles et rénovation de la primaire Lafon Féline 300 000 €,
- Rénovation clocher de l'église 150 000 €,
- Installation d'un système de vidéo protection urbaine dans divers points de la ville 150 000 €.
- Requalification du cimetière - plan pluriannuel (3ème PHASE) 100 000 €,
- Travaux d'accessibilité Ad'Ap, enveloppe annuelle d'environ 90 000 €,
- Participation de la ville au financement de la réalisation du pôle d'échanges multimodal Bouscat Ste germaine 75 000 €,
- Ermitage Compostelle travaux de mise en conformité, marches en marbre, création d'un lieu de stockage 65 000 €,
- Travaux divers dans les bâtiments sportifs 45 000 €,
- Travaux dans les structures de la Petite enfance : 40 000 €,

93



### III – ANNEXES

1. Situation des finances publiques- avenir des critères de Maastricht
2. Mesures en faveur des collectivités locales- PLF 2022
3. Enjeu de la maîtrise de la dépense publique
4. Optimisation des recettes

94



## 1- SITUATION DES FINANCES PUBLIQUES

### 1a-Avenir des critères de Maastricht

### 1b-Situation des finances publiques aujourd'hui

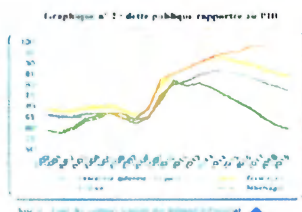
95



### 1a-La situation des finances publiques

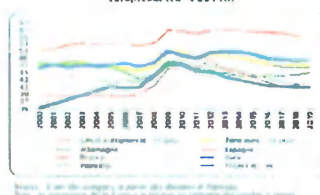
Au vu des critères de Maastricht, la France est à ce jour en très mauvaise position au sein des pays européens .

**Le déficit public :**  
L'évolution s'est moins améliorée en France qu'au sein de la zone Euro. Entre 2000 et 2019, le déficit de la zone euro s'est réduit de 5,7 points alors que celui de la France de seulement 3,8 points

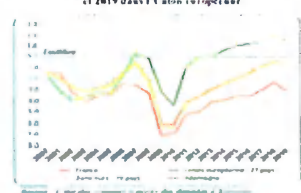


**La dépense publique :**  
Les dépenses publiques françaises étaient les plus élevées de l'Union européenne en 2019 et se situaient 8,8 points de PIB au-dessus de la moyenne (55,4 points de PIB contre 46,6 points)

Graphique n° 3 : Evolution des dépenses publiques dans l'Union européenne (en % de PIB)



Graphique n° 1 : Valeur des administrations publiques entre 2000 et 2019 dans l'Union européenne



**La dette publique :**  
Au cours de la même période 2000-2010, le ratio de dette a augmenté de 11,2 points de PIB dans l'Union européenne et de seulement 0,6 points en Allemagne. En France la dette a augmenté de +38,7 %



### 1a-Les critères de gouvernance- trajectoire après crise ? gouvernance de l'union européenne

La situation des finances publiques suite à la crise COVID suscite de nombreuses critiques sur la nécessité de maintenir les règles du traité de Maastricht qui régissent la conduite des politiques européennes.

L'exécutif français a déjà indiqué plusieurs fois son intention de les changer.

S'il estime que le critère des 3% maximum de déficit public est "utile car il permet de stabiliser la dette des pays", Bruno Le Maire a déclaré au mois de mars 2021 qu'"en revanche, il y a un indicateur qui est désormais totalement dépassé (...), c'est l'indicateur de dette publique à 60%".

Le ministre de l'économie a ajouté: « Je demanderai à ce qu' (...) on puisse différencier la situation de chaque Etat membre de la zone euro plutôt que de soumettre tout le monde à un même critère qui, franchement, quand il s'éloigne trop de la réalité, n'a plus aucun sens. »

La présidence de l'Union Européenne par la France à partir du 01 janvier permettra peut être l'instauration de ce débat.



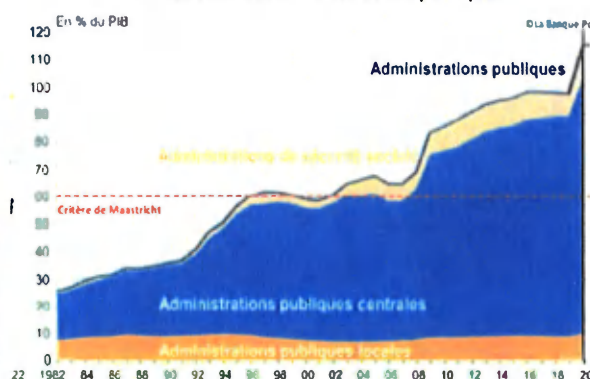
### 1b-La situation des finances publiques

La situation des finances publiques à ce jour est préoccupante.

Le déficit des administrations publiques



La dette des administrations publiques







## Le Projet de loi de finances 2022 péréquation- dotations et réforme des Indicateurs

La loi de finances pour 2021 a mis en œuvre une grande réforme avec la suppression de la Taxe d'Habitation et la création d'un nouveau panier de ressources en compensation (transfert de la part départementale de la TFB aux communes et affectation de fractions de TVA aux Intercommunalités et départements)

Cet article 47 du PLF 2022 poursuit la réforme initiée dans l'article 252 de la loi de finances pour 2021.

- Le potentiel financier des communes est élargi à de nouvelles ressources fiscales (droits de mutation, taxe locale sur la publicité extérieure, taxe sur les pylônes, majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires) ;
- l'effort fiscal est simplifié en étant recentré sur la mesure des ressources fiscales mobilisées par une commune, rapportées à ce qu'elles représenteraient avec les taux moyens d'imposition ;
- Afin d'éviter des évolutions trop importantes dans la répartition des dotations et neutraliser les effets de cette réforme, le gouvernement étend jusqu'en 2028 la fraction de correction permettant le lissage des modifications

**Pour 2022, le poids de la péréquation dans la DGF sera accrue**  
 L'augmentation proposée s'élève à + 230 M€ : les dotations de péréquation aux communes sont majorées de + 190 M€, soit 10 M€ de plus que les années précédentes (la DSU et la DSR augmentent chacune de + 95 M€)

Dotations de péréquation (en M€)	Montant 2021 (PLF 2021)	Proportion promise dans le PLF 2022	Montant 2022 (PLF 2022)	Évolution 2021-2022
Dotations de solidarité urbaine (DSU)	1 471	15	2 306	3 8%
Dotations de solidarité rurale (DSR)	1 782	36	1 777	0 3%
Dotations relatives au péréquation (DRP)	754		754	0 0%
Dotations d'intercommunalité	1 423	30	1 652	1 6%
Dotations de péréquation départementales	1 525	32	1 525	0 0%
Dotations de péréquation régionales				0 0%
<b>Total péréquation</b>	<b>6 955</b>	<b>73</b>	<b>8 414</b>	<b>20 6%</b>

Tableau 18.A.3-3 Dotations de péréquation de la DGF en 2021 (LFI) et 2022 (PLF)  
Source : LFI pour 2021 et PLF pour 2022



## Le Projet de loi de finances 2022 poursuite du soutien à l'investissement local

La loi de finances pour 2022 poursuit le soutien à l'investissement local

Il existe 3 dotations classiques de soutien à l'investissement local des communes :

- la **dotations de soutien à l'investissement local (DSIL)**, mise en place en 2016 en vue de renforcer le soutien apporté par l'Etat à l'investissement local. Les projets d'investissement éligibles sont ceux qui sont dotés d'un caractère structurant, susceptibles d'être engagés rapidement et d'obtenir un effet significatif et rapide sur l'investissement local.
- la **dotations d'équipement des territoires ruraux (DETR)**. Elle répond aux besoins d'équipement, permettant ainsi le démarrage de projets subventionnés dans le domaine économique, social, environnemental, sportif et touristique ;
- la **dotations politique de la ville (DPV)**, créée par l'article 172 de la loi de finances pour 2009. Elle est destinée aux communes de métropole et d'outre-mer particulièrement défavorisées et présentant des dysfonctionnements urbains.

**Poursuite du soutien à l'investissement local**

- +1,046 Mds€ pour la DETR
- +150 M€ pour la DPV
- La DSIL bénéficie d'un abondement exceptionnel de 350 M€, notamment pour soutenir les programmes Actions Cœur de ville et Petites Villes de Demain, s'inscrivant dans le cadre des CRTE

**Plan d'investissement « France 2030 »**  
 Un amendement gouvernemental présente le plan d'investissement « France 2030 » qui se compose de 34 Mds€ dont 32 Mds€ de subventions et 4 Mds€ de fonds propres pour les entreprises : étale sur cinq ans dont 3,5 Mds€ dans le PLF 2022

- 18 Mds€ de subventions en faveur des entreprises innovantes et des PME-ETI
- 10 Mds€ de subventions en faveur des entreprises innovantes et des PME-ETI
- 10 Mds€ de subventions en faveur des entreprises innovantes et des PME-ETI
- 10 Mds€ de subventions en faveur des entreprises innovantes et des PME-ETI
- 10 Mds€ de subventions en faveur des entreprises innovantes et des PME-ETI
- 10 Mds€ de subventions en faveur des entreprises innovantes et des PME-ETI
- 10 Mds€ de subventions en faveur des entreprises innovantes et des PME-ETI
- 10 Mds€ de subventions en faveur des entreprises innovantes et des PME-ETI
- 10 Mds€ de subventions en faveur des entreprises innovantes et des PME-ETI
- 10 Mds€ de subventions en faveur des entreprises innovantes et des PME-ETI



# 3-ENJEU DE MAITRISE DE LA DEPENSE PUBLIQUE



## Dépenses publiques locales

### enjeu majeur de maîtrise

La maîtrise des dépenses publiques locales constitue un enjeu majeur pour l'avenir des finances publiques

En 2020, les dépenses des administrations publiques locales (APUL) s'élevaient à 270,1 Md€ en comptabilité nationale et représentent 18 % de la dépense publique totale

Leur part dans le produit intérieur brut (PIB) a crû de plus de 3 points sur cette période, pour atteindre 11,7 % du PIB en 2020

les dépenses des APUL ont augmenté à un rythme annuel moyen plus soutenu que celui du PIB (+ 4,3 % contre + 3,5 % par an en moyenne entre 1983 et 2020), mais aussi plus rapidement que les dépenses des autres administrations publiques (+ 3,4 % par an pour les APUC et + 4,3 % pour les ASSO)

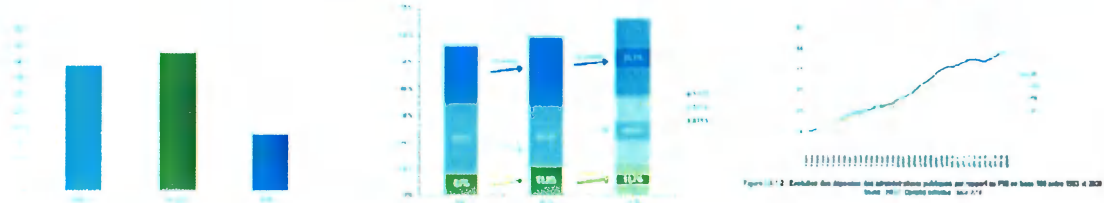


Figure 1A-12 Evolution des dépenses des administrations publiques par rapport au PIB en base 100 entre 1983 et 2020  
Source : INSEE, Comptes nationaux, base 100

15



## Dépenses publiques locales

### dépenses de fonctionnement-enjeu majeur de maîtrise

Cet enjeu porte essentiellement sur les dépenses de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement des APUL ont progressé trois fois plus rapidement que leurs dépenses d'investissement. En 2020, les dépenses de fonctionnement représentent 81 % de la dépense totale des APUL et celles d'investissement 19 %.

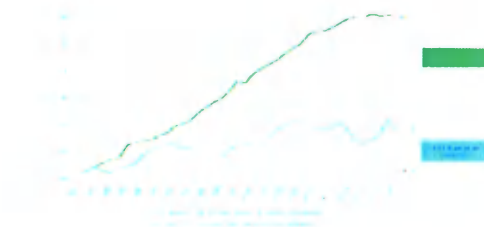


Figure 1A-14 Evolution des dépenses de fonctionnement et d'investissement en volume (base 100 en 1990)  
Source : INSEE, Comptes nationaux, base 100



## Dépenses publiques locales

### enjeu majeur de maîtrise

Le PLF 2022 a fixé un retour du déficit autour de 3 % à l'horizon 2027.



Le ministre en charge des comptes publics a prévu que la dépense publique devrait être limitée à 0,7 % par an entre 2022 et 2027.

C'est à peu près le taux de croissance moyen des dépenses publiques au cours des années 2011 à 2019, mais il a été obtenu en réalisant des économies avec des mesures qui ont été difficiles à prendre : recul progressif de l'âge minimal de départ à la retraite sur les années 2011 à 2018, gel du point de la fonction publique pendant presque dix ans, forte baisse des dotations de l'État aux collectivités locales sur la période 2014-2016 qui les a obligées à réduire leurs investissements puis leurs dépenses de fonctionnement - F. ECALLE

La maîtrise de la dépense publique est désormais un enjeu majeur pour les prochaines années

Le rapport Arthuis publié le 18 mars mine le débat sur la soutenabilité des finances publiques après la crise COVID et insiste sur la maîtrise de la dépense publique.

La pluri-annualité, l'encadrement des dépenses et l'évaluation sont les autres principes majeurs soutenus par le rapport.

Le rapport préconise le retour du dispositif des contrats de Cahors.

17





## Dépenses de fonctionnement enjeu majeur de maîtrise - contrat de cahors

Pour permettre la réussite de cet objectif, la mise en place de contrats (dits « contrats de Cahors ») qui comprenaient un objectif contraignant d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement a été instaurée

Inscrits par l'article 79 de la LFI 2018-2019, ils s'appliquaient pour les 321 plus grandes collectivités (celles dont le budget de fonctionnement est supérieur à 60 M€). Afin de tenir compte des spécificités locales (dynamisme démographique, revenu moyen par habitant et efforts passés de maîtrise des dépenses), l'objectif d'évolution des dépenses de fonctionnement pouvait faire l'objet d'une modulation et varier de  $-1,075\%$  à  $+1,65\%$ .



### Le bilan est satisfaisant pour l'Etat.

Selon les Jaunes budgétaires\* du PLF 2023

- Sur les 321 collectivités concernées par la contractualisation,
- 228 ont décidé de s'engager, soit 71 % d'entre elles
- 92 collectivités non-signataires se sont vu notifier une trajectoire d'évolution maximale de leurs dépenses de fonctionnement
- 17 autres collectivités ont décidé de signer un contrat avec l'Etat de façon volontaire

	Finances	Boissons	Intercommunes	EPIC	Communes
Nombre de collectivités	228	23	21	11	173
Part des collectivités signataires dans le total des collectivités concernées	71%	51%	45%	87%	82%

Tableau 1.P.5.1 - Taux de signature des contrats de Cahors par catégorie de collectivité  
Source : Direction du budget

De 2017 à 2019, les dépenses de fonctionnement des 321 collectivités concernées par la contractualisation ont augmenté de  $+1,4\%$ , pour un objectif cumulé de  $+3,6\%$ .

Evolution 2017-2019		
	Evolution	Objectif
Tout Cahors	1,4%	3,6%
Communes	1,9%	2,0%
EPIC à caractère agricole	1,8%	4,9%
Intercommunes	1,7%	0,0%
Boissons	1,0%	1,2%
Toutes collectivités	1,8%	1,4%

\*Jaunes budgétaires : Annexes informatives envoyées au Parlement en début de la discussion budgétaire qui présente dans un document unique, l'effort financier de l'Etat dans un domaine d'intervention donné, conduit par plusieurs ministères. Il s'agit de dépasser les cloisonnements ministériels résultant de l'ancienne présentation des "bleus", mais aussi de faire apparaître les crédits consacrés à un objectif particulier



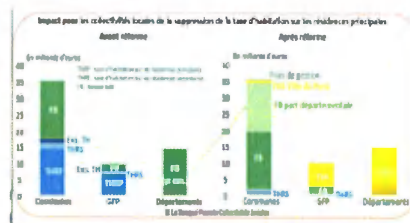
# 4-OPTIMISATION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

## Recettes fonctionnement

la fiscalité - rappel de la réforme de la TH

La LFI pour 2020 a prévu une suppression définitive de la taxe d'habitation sur les résidences principales par étapes, sur une période allant de 2020 à 2023. Cette réforme a permis à 80 % des Français, soit 17,6 millions de foyers, de ne plus payer cet impôt dès 2020.

La suppression de cet impôt, qui représente une perte de 23 Md€ pour les collectivités du bloc communal, leur est intégralement compensée depuis l'année 2021. Ainsi, la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) revient dorénavant aux communes.  
**La taxe foncière est intégralement affectée au bloc communal**



Un mécanisme de coefficient correcteur a été mis en place destiné à neutraliser les écarts de compensation liés au transfert de la part départementale de la TFPB aux communes. Ce coefficient correcteur s'applique chaque année aux recettes de TFPB de l'année de la commune et le complément ou la minoration en résultant évolue dans le temps comme la base d'imposition à la TFPB

*« ce mécanisme correcteur participe à la tendance globale de déterritorialisation des ressources. Le fait qu'une partie des impositions levées sur un territoire le quittent, bien qu'il s'agisse d'un transfert parfaitement justifié, n'en reste pas moins de nature à rendre moins intelligible l'impôt local. » France Urbaine*



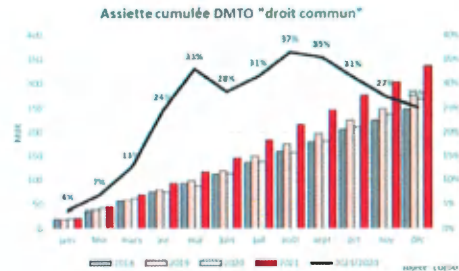
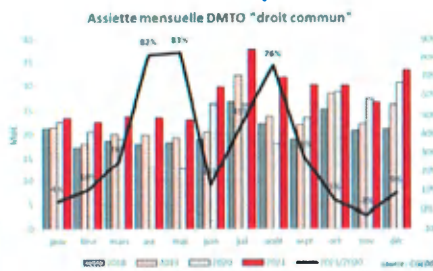
## Recettes fonctionnement la fiscalité indirecte- dynamisme

Le dynamisme de la fiscalité se constate dans ses composantes propres notamment les droits de mutation

Au niveau national, les assiettes DMTO de droit commun (auxquelles s'applique le taux départemental de 3,8% ou 4,5%) de décembre 2021 sont supérieures de 9% à celles de décembre 2020.

Chaque mois de 2021 se situe à un niveau supérieur, non seulement à 2020 (hormis novembre), mais également à ceux de 2018 et 2019.

Sur l'ensemble de l'année, les assiettes DMTO 2021 sont en hausse de 25% par rapport à 2020, soit un produit DMTO total 2021 estimé à 16,05 Md€ contre 12,95 Md€ en 2020 et 13,22 Md€ en 2019 (année du précédent record).



61



VU l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 107 4° de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe),

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par :  
34 voix POUR,

Article unique : Prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2022 dans les conditions stipulées au Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait et délibéré le 8 Février 2022

LE MAIRE,

Patrick BOBET